

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 5 AOÛT 2014 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juillet 2014

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2014

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 5 / Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / *Henri Labbé et fils inc.*

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 6 (libération de retenue) / Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / *Henri Labbé et fils inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Adoption du Règlement numéro 10880-2014 relatif au Plan d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9100

6.3 Adoption du Règlement numéro 10890-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles ou introduire de nouvelles dispositions, modifier certaines grilles des spécifications et tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du Règlement de zonage suite à la modification du schéma d'aménagement

6.4 Dépôt de candidature / Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Sous-volet 5.1 (RÉCIM) / Construction d'un complexe municipal, incluant une salle communautaire ainsi qu'un hôtel de ville

6.5 Achat d'équipement supplémentaire pour la rétrocaveuse / *Équipements Sigma inc.*

- 6.6 Renouvellement de l'entente d'occupation conjointe pour la tour de communication / *Rogers Communication inc.*
- 6.7 Mandat d'honoraires professionnels / Travaux d'aménagement dans la rive / *WSP Canada Inc.*
7. **PARTIE INFORMATIVE**
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
9. **AFFAIRES DIVERSES**
10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

131-08-2014

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

132-08-2014

2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. **CORRESPONDANCE**
- 4.1 **Liste de la correspondance du mois de juillet 2014**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juillet 2014 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 juillet 2014 et les invite à le consulter.

133-08-2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2014

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 juillet 2014 totalisant 275 763,42 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 juillet 2014 totalisant une somme de 275 763,42 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

134-08-2014

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 5/ Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / *Henri Labbé et fils inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte n° 5 de la firme Roche Ltée, datée du 17 juillet 2014, dans le cadre des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 157 068,02 \$ plus taxes à la firme *Henri Labbé et fils inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

135-08-2014

5.4 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 6 (libération de retenue) / Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / *Henri Labbé et fils inc.*

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte n° 6 de la firme Roche Ltée, datée du 17 juillet 2014, dans le cadre des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable et mise aux normes des branchements de service de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 63 232,03 \$ plus taxes à la firme *Henri Labbé et fils inc.*, en échange de l'original du cautionnement d'entretien dûment signé par un représentant autorisé de l'entrepreneur, des quittances des fournisseurs, des lettres d'attestation de conformité avec la CSST et la CCQ et de tout autre document essentiel pour la fermeture du contrat;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

6. AFFAIRES COURANTES

136-08-2014

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 24 juillet 2014 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

137-08-2014

6.2 Adoption du Règlement numéro 10880-2014 relatif au Plan d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9100

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'obligation, en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. C-19.1), de faire la concordance suite à la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE la modification du schéma d'aménagement révisé vise à ajuster le périmètre urbain de Fossambault-sur-le-Lac, les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines, à créer une nouvelle aire d'affectation de conservation, à modifier certaines dispositions du règlement du document complémentaire et à modifier la grille de compatibilité des usages de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu de l'article 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. C-19.1), juge que la modification du schéma d'aménagement demande une modification du règlement sur le Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 25 juin 2014;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2014;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2014 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10880-2014 relatif au Plan d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9100, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

138-08-2014

6.3 Adoption du Règlement numéro 10890-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles ou introduire de nouvelles dispositions, modifier certaines grilles des spécifications et tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du Règlement de zonage suite à la modification du schéma d'aménagement

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement 03-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Jacques-Cartier et que ce règlement comprend des dispositions touchant la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter, en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout règlement de concordance dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de ce règlement;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 25 juin 2014;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2014 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2014 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10890-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles ou introduire de nouvelles dispositions, modifier certaines grilles des spécifications et tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du Règlement de zonage suite à la modification du schéma d'aménagement, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

139-08-2014

6.4 Dépôt de candidature / Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Sous-volet 5.1 (RÉCIM) / Construction d'un complexe municipal, incluant une salle communautaire ainsi qu'un hôtel de ville

ATTENDU la désuétude de la salle communautaire et de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les espaces de travail actuels sont insuffisants et inadéquats pour le personnel de la Ville et pour recevoir convenablement les citoyens;

ATTENDU QUE les systèmes de chauffage et de climatisation des bâtiments sont déficients, mettant ainsi en jeu la santé et la sécurité des employés;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à la reconstruction de la salle communautaire et de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Volet 5.1;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac autorise le Groupe Roche Ltée à présenter le projet de construction d'un complexe municipal, incluant une salle communautaire ainsi qu'un hôtel de ville au MAMOT, dans le cadre du PIQM, Volet 5.1;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de ce projet;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désigne monsieur Jacques Arsenault, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

QUE cette dépense soit financée à même un règlement d'emprunt à être approuvé par le MAMOT.

140-08-2014

6.5 Achat d'équipement supplémentaire pour la rétrocaveuse / Équipements Sigma inc.

ATTENDU QUE des travaux de voirie spécialisés devront être effectués par la Ville;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent l'acquisition d'équipements spécifiques sur la rétrocaveuse;

ATTENDU la soumission présentée par Équipements Sigma inc. en date du 18 juillet 2014;

ATTENDU les recommandations du contremaître au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'une dent défonceuse, d'un pouce et d'une ligne auxiliaire hydraulique et ce, au coût de 12 208,61 plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

141-08-2014

6.6 Renouvellement de l'entente d'occupation conjointe pour la tour de communication / Rogers Communication inc.

ATTENDU la demande de la compagnie Rogers Communication inc. datée du 8 mai 2014 pour le renouvellement de l'entente d'occupation conjointe de la tour de communication située sur la rue de la Tourelle;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'offre de la compagnie Rogers Communication inc. datée du 8 mai 2014 pour le renouvellement de l'entente d'occupation conjointe, conformément aux conditions décrites à cette offre;

D'autoriser le directeur général à signer tout document pertinent à cet effet.

142-08-2014

6.7 Mandat d'honoraires professionnels / Travaux d'aménagement dans la rive / WSP Canada Inc.

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement de la bande riveraine effectués par les citoyens demeurant au 6, 8 et 12, rue de la rue de la Pointe-aux-Bleuets n'ont pas été jugés conformes par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la Ville désire que les citoyens concernés procèdent aux corrections nécessaires;

ATTENDU QUE la Ville souhaite connaître la nature des travaux à être effectués et les coûts s'y rattachant;

ATTENDU la soumission reçue par la firme WSP Canada Inc. en date du 31 juillet 2014 dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme WSP Canada Inc. afin de proposer, entre autres, des solutions de correctifs aux travaux d'aménagement de la rive effectués par des citoyens de la rue de la Pointe-aux-Bleuets avec la méthodologie et les estimations de coûts s'y rattachant.

D'autoriser le trésorier à payer, à la firme WSP Canada Inc., une somme de 9 885 \$ plus taxes pour honoraires professionnels;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pertinent à cet effet.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.2 Fête des voisins

Monsieur le Maire invite les résidants du district n° 1 à participer à la Fête des voisins qui aura lieu le samedi 16 août prochain sur les terrains situées entre le 16 et le 17, rue Beaumont. Il s'agit d'une journée d'activités pour toute la famille organisée par les résidants du secteur dans le but de fraterniser et mieux connaître ses voisins. Le détail des activités peut être consulté dans l'édition de juillet du journal municipal « L'Entre-Guillemets ».

7.3 Activités estivales

Monsieur le Maire rappelle que les activités estivales tirent à leur fin et que les Olympiades ont débuté le dimanche 3 août. Il invite les citoyens à consulter le calendrier des organismes pour tous les détails.

7.3 Demande d'aide financière

Monsieur le Maire informe la population que la Ville a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Le projet consiste en la réfection du poste de pompage principal d'eaux usées. Notre demande n'a pas été retenue et une rencontre avec les instances concernées est prévue le 26 août prochain en rapport avec ce dossier.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document déposé.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Les stationnements dans l'emprise de rue.

Fin de la seconde période de questions à 20 h.

143-08-2014

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier